



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/558/Add.1
29 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION
EN ABKHAZIE (GÉORGIE)

Additif

1. Comme il est prévu aux paragraphes 4 et 44 de mon rapport en date du 18 juillet 1997 (S/1997/558), une réunion de haut niveau s'est tenue à Genève, du 23 au 25 juillet 1997, sous la présidence de mon Représentant spécial pour la Géorgie. Les deux parties au conflit ont participé à cette réunion, qui a été suivie par la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les représentants des États appartenant au groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie.

2. À la séance d'ouverture, mon Représentant spécial a donné lecture de mon message, dans lequel j'ai déclaré que les pourparlers devaient avoir pour but d'explorer les domaines où des progrès politiques tangibles pouvaient être accomplis, en particulier au sujet de questions concrètes, et de relancer un processus suivi pour atteindre l'objectif final d'un règlement politique global.

3. La réunion s'est attachée à avancer vers les objectifs que j'avais définis et, à l'issue de consultations officieuses et de plusieurs séances officielles, le Président a fait une déclaration le dernier jour, dans laquelle il a indiqué que les parties ont bien accueilli les propositions du Secrétaire général visant à renforcer le rôle de l'ONU dans le processus de rétablissement de la paix en vue de parvenir à un règlement politique global. Les parties ont réaffirmé qu'elles s'engageaient à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de la force l'une contre l'autre ainsi qu'il était souligné dans leur communiqué du 13 janvier 1994. Le Président a déclaré que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie et les représentants de l'OSCE et des États Membres appartenant au groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie ont demandé à la Fédération de Russie et aux parties de s'attacher à parvenir à un accord sur la poursuite de l'opération de maintien de la paix de la Communauté internationale d'États indépendants (CEI) afin d'assurer des conditions favorables et pacifiques en vue de poursuivre les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit. Le Président a déclaré qu'il convoquerait de nouveau la séance en septembre à une date qui serait annoncée ultérieurement.

4. Au cours des séances officielles, des déclarations ont été faites par les parties géorgienne et abkhaze, ainsi que par les représentants de la Fédération de Russie, de la France (au nom des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie),

de l'OSCE, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Département des affaires humanitaires du Secrétariat. La déclaration de la délégation abkhaze soumise à mon Représentant spécial contenait des pièces jointes, que l'on peut consulter au Secrétariat. Avant l'ouverture officielle de la réunion le 23 juillet, les Amis du Secrétaire général pour la Géorgie ont présenté une déclaration écrite.

5. Je tiendrai les membres du Conseil de sécurité informés de tous faits nouveaux, y compris, le cas échéant, de la réunion qui doit avoir lieu en septembre.
